

Direction des Opérations  
Pôle Exploitation Nord Est  
Département Maintenance, Données et Travaux Tiers  
Boulevard de la République  
BP 34  
62232 Annezin

PREFECTURE DU NORD  
Bureau des relations avec les collectivités territoriales  
27 rue Thiers  
CS 56535  
59386 DUNKERQUE Cedex 1

Affaire suivie par : Mme VENOT Isabelle

VOS RÉF. Courriel du 25/11/2021

NOS RÉF. U2021-000554

INTERLOCUTEUR Centre Travaux Tiers et Urbanisme (03.21.64.79.29)

OBJET Projet de PSA de l'Aérodrome de DUNKERQUE LES MOERES

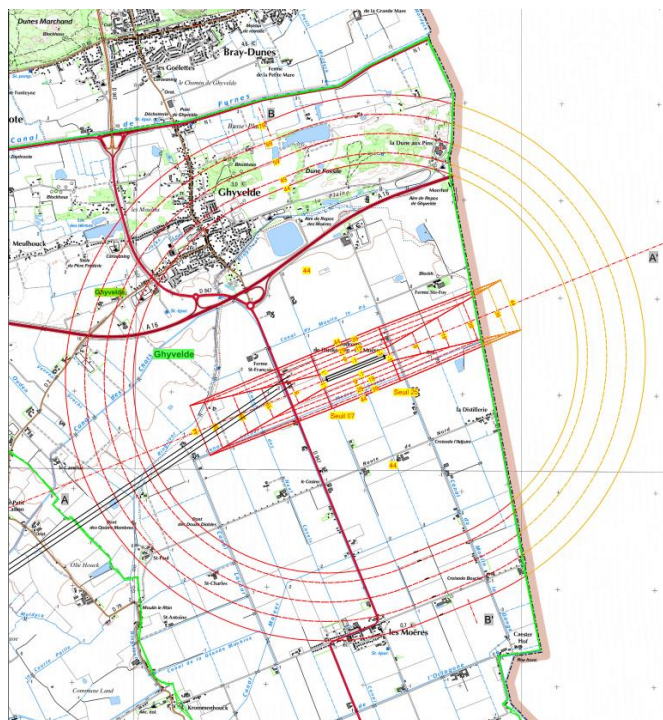
ADRESSE DU PROJET 10 Chemin des Limites – GHYVELDE (59)

Annezin, le 1er décembre 2021

Madame,

Nous accusons réception, en date du 25/11/2021, de votre demande citée en objet.

Notre réponse est effective **UNIQUEMENT** sur le périmètre défini par la limite de la servitude de l'Aérodrome de DUNKERQUE LES MOERES représentée en rouge sur le plan ci-dessous :



Nous vous informons que nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport de gaz naturel haute pression **sur ce périmètre, situé sur la commune de GHYVELDE et que celui-ci se situe en dehors des servitudes d'utilité publique (SUP) de maîtrise de l'urbanisation associées à nos ouvrages.**

La présente réponse concerne uniquement les ouvrages de transport de gaz haute pression exploités par GRTgaz. Des ouvrages de distribution de gaz à basse et moyenne pression peuvent être exploités par GRDF ou par d'autres opérateurs sur le territoire de cette commune.

**Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.**

Pour rappel, le code de l'environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Yann VAILLAND

Responsable du Département Maintenance, Données et  
Travaux Tiers

